

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU : 16/01/2024

Convocation du : 09/01/2024

Le seize janvier deux mille vingt-quatre à dix-sept heures,
le Conseil Municipal de la Commune de CAZALIS, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Jean Claude LASSALLE, Maire.

PRÉSENTS : JC LASSALLE, M DESTRAC, H MARQUETTE, A BALSAMELLI, L AMAURY, F
ROUCHALEOU, S BONNIN, X DELORT, F SAADOUNI, L ALBERT

SECRETAIRE : Loïc AMAURY

ORDRE DU JOUR :

- Commissions
- Baux de location
- Site internet
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande à ce que soit rajouter à l'ordre du jour :

- Entretien des espaces verts
- Décision modificative – Commune

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent l'ajout.

⇒ COMMISSIONS COMMUNALES ET CDC :

Monsieur le Maire donne lecture des membres des commissions communale et de la
Cdc du Sud Gironde.

Les choix de chacun ayant été au préalable acceptés lors de la réunion préparatoire.

1°) COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Finances, voirie et chemins ruraux, cellule de crise, délégation du service eau potable, communication-site internet – bulletin communal, Appel d'offres	JC LASSALLE	TOUT LE CONSEIL

Bâtiments communaux et baux de location	Monique DESTRAC	TOUT LE CONSEIL
PROPRIETES FORESTIERES	Hubert MARQUETTE	TOUT LE CONSEIL
JEUNESSE	Angela BALSAMELLI	Nancy TETARD Leslie LANNOIS
RPI CAZALIS/LUCMAU/PRECHAC	JC LASSALLE, Sophie BONNIN, Angela BALSAMELLI	Leslie LANNOIS Farid SAADOUNI
DELEGUE A LA DEFENSE	Hubert MARQUETTE	Loïc AMAURY
CULTURE-LOISIRS	Farid SAADOUNI	Angela BALSAMELLI
SYNDICAT D'ELECTRIFICATION	JC LASSALLE	Loïc AMAURY
PAYS DES LANDES DE GASCOGNE	JC LASSALLE et Monique DESTRAC	Loïc AMAURY et Hubert MARQUETTE
DFCI	JC LASSALLE et Hubert MARQUETTE	Farid SAADOUNI, Guy BRISSE, Stéphane FRAMEZELLE et Jacques BORDES
CNAS	Angela BALSAMELLI	

2°) COMMISSIONS CDC SUD GIRONDE

I. FINANCES

- a. Représentant titulaire : Jean-Claude LASSALLE
- b. Représentant suppléant : Monique DESTRAC

II. ECONOMIE

- a. Représentant titulaire : Farid SAADOUNI
- b. Représentant suppléant : Hubert MARQUETTE

III. URBANISME/HABITAT

- a. Représentant titulaire : Jean-Claude LASSALLE
- b. Représentant suppléant : Monique DESTRAC et Loïc AMAURY

IV. ENVIRONNEMENT

- a. Représentant titulaire : Monique DESTRAC
- b. Représentant suppléant : Francis ROUCHALEOU et Loïc AMAURY

V. PETITE ENFANCE – ENFANCE - JEUNESSE

- a. Représentant titulaire : Angela BALSAMELLI
- b. Représentant suppléant : Leslie LANNOIS

VI. CULTURE

- a. Représentant titulaire : Farid SAADOUNI
- b. Représentant suppléant : Hubert MARQUETTE

VII. ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Délégué : Hubert MARQUETTE

VIII. MOBILITE

Délégué : Jean-Claude LASSALLE

IX. COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)

Proposition commissaire CIID : Madame Sophie BONNIN

COMMISSION	TITULAIRES
Office du Tourisme	JC LASSALLE
CIAS	Angela BALSAMELLI
SPANC	JC LASSALLE et Monique DESTRAC
Transport à la demande	JC LASSALLE et Monique DESTRAC
Commission Appel d'offres	Farid SAADOUNI
CLECT	JC LASSALLE

Syndicat Mixte du Sud Gironde	Monique DESRTAC et Nancy TETARD
GAL Leader	Monique DESTRAC
PNR Landes de Gascogne	JC LASSALLE, Monique DESTRAC et Farid SAADOUNI
Syndicat Gironde Numérique	JC LASSALLE et Loïc AMAURY
SICTOM	Hubert MARQUETTE et Angela BALSAMELLI
Syndicat d'aménagement de la Vallée du Ciron	Hubert MARQUETTE et Loïc AMAURY
Mission Locale	Angela BALSAMELLI et Leslie LANNOIS
CLIC Sud Gironde	Monique DESTRAC
Pays Art et Histoire	Monique DESTRAC et Francis ROUCHALEOU
Transition Energétique	Angela BALSAMELLI et Loïc AMAURY

A l'unanimité, les membres VALIDENT les commissions.

11 POUR

⇒ BAUX DE LOCATION :

Monsieur le Maire explique que la locataire de la commune au logement de La Grave a rencontré quelques soucis avec son compagnon (violences).

Madame LAPIERRE a quitté le logement le 24 décembre dernier et ne reviendra pas par mesure conservatoire.

Son ex compagnon est encore dans le logement et a fait mettre son nom pour le compteur EDF.

Cette personne n'apparaît pas sur le bail.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de l'autoriser à ester en justice si besoin dans cette affaire.

Dans un premier temps, il va contacter un huissier pour faire constater.

Il charge Monique DESTRAC de voir si le DPE est nécessaire et une visite du logement lorsqu'il sera vacant sera organisée pour faire le point sur l'état général de la maison.

A l'unanimité, les membres AUTORISENT Monsieur le Maire à ester en justice et à signer tous les documents nécessaires.

11 POUR

⇒ SITE INTERNET :

Monsieur le Maire rappelle qu'il serait souhaitable d'avoir un site internet pour la commune.

Monique DESTRAC et Farid SAADOUNI présentent les devis qu'ils ont obtenu :

123 Mairie : environ 549 euros

Mairie Web : 1390 euros

lonos : 200 euros

lonos : 1 euro HT/mois pendant 6 mois puis 16 euros HT engagement 12 mois.

Le choix s'arrête sur le devis lonos.

Un nom de domaine doit être choisit : mairiecazalis33

Monique et Farid se chargent de créer le site internet d'ici 1 mois (30 jours essai).

A l'unanimité, les membres VALIDENT le devis de lonos et charge Monsieur le Maire de signer le devis.

11 POUR

⇒ ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :

Monsieur le Maire présente 2 devis d'entreprises extérieures comme convenu lors de la réunion préparatoire dernière pour l'entretien des espaces verts de la commune.

Prestation annuelle (12 passages)

- ESAT de Captieux : 9769.20 euros TTC/an
- ALEX Terre de Préchac : 6960 euros TTC/an

Angela BALSAMELLI prend la parole et pose des questions concernant le contrat de l'agent technique Jean-Philippe DUPRAT et le fait que son contrat se termine le 31/03/2024.

Après avoir débattu à ce sujet longuement, Monsieur le Maire donne lecture aux élus de la répartition des compétences en matière de gestion du personnel et il rappelle et insiste sur le fait que « *seul le maire est l'autorité hiérarchique des agents communaux. Il est le seul compétent pour prendre les décisions individuelles les concernant (nomination, titularisation, attribution d'indemnités, discipline etc...).*

Le maire peut solliciter l'avis des membres du conseil (motion et non décision !).

Si le conseil décide à la place du Maire, la délibération sera entachée d'illégalité. »

Les élus délibèrent uniquement sur la création ou la suppression de postes, l'inscription des crédits au budget, l'instauration du RIFSEEP et autres indemnités, % d'avancement etc ...)

Il insiste sur le fait que les questions concernant les agents (poste, salaire, ...) ne peuvent être débattues au sein des séances du conseil.

Il rappelle que par souci d'économie (environ 4000 euros par an), il propose d'externaliser uniquement les missions s'il y a lieu que l'agent technique titulaire ne pourra pas effectuer. (taille des haies en hauteur, entretien du cimetière si besoin...)

Monsieur le Maire rappelle quand même qu'un CDD d'1 an (31/03/2023 au 31/03/2024) à la suite de la fin de son contrat PEC avait été délibéré pour pouvoir prolonger l'activité de monsieur DUPRAT au sein de la commune.

Farid SAADOUNI pour conclure suggère que la commune fasse une proposition à Jean-Philippe DUPRAT.

Une proposition de mission externe d'entretien des espaces verts lui sera soumise à acceptation lors de son entretien individuel.

Il sera soumis à concurrence avec d'autres entreprises et le conseil municipal fera le choix de l'entreprise lors d'une prochaine séance.

Francis ROUCHALEOU insiste sur le fait que la qualité doit être un point retenu pour le choix de l'entreprise.

A la majorité, les membres du conseil ACCEPTENT de faire une proposition de mission d'entretien des espaces verts externalisée à Jean-Philippe DUPRAT.

10 POUR – 1 CONTRE

⇒ DECISION MODIFICATIVE - COMMUNE :

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à une décision modificative sur la commune.

La secrétaire de mairie explique que suite à l'achat du tracteur tondeuse en 2023 pour un montant de 6 699 euros, il convient d'une part de modifier le compte d'imputation 2158 au lieu de 2135 et d'autre part de rajouter 699 euros puisque juste 6000 euros avait été budgétisé.

A l'unanimité, les membres VALIDENT la décision modificative pour la commune

11 POUR

QUESTIONS DIVERSES

Agent technique cantine

Michèle PAIROYS reprend son travail complet au 1^{er}/02/2024. Elle conserve tout de même des précautions à prendre notamment sur le port de charges lourdes.

Se pose le problème du portage des repas.

Monsieur le Maire a envoyé un message aux deux maires du RPI (Lucmau et Préchac) pour les avertir qu'au 1^{er} février 2024, Michèle ne pourrait plus faire le portage.

A ce jour, pas de solution trouvée.

Farid SAADOUNI et Hubert MARQUETTE certifient que lors des chargements, 2 personnes aident déjà Michèle.

Monsieur le Maire s'assurera que l'obligation d'avoir 2 personnes pour charger les containers dans les communes soit tenue. Michèle ne devant plus toucher aux containers à l'avenir.

Réunion Ligne Haute Tension

Jeudi 18 janvier à 14 h se tiendra une réunion à Préchac au sujet de la Ligne Haute Tension avec le Conseil Départemental.

Commission de sécurité

La salle des fêtes sera contrôlée le 14/02/2024 (9 h 30- 9 h45) par les services de la sous-Préfecture.

Nouveau projet de centrale photovoltaïque

Monsieur le Maire a été contacté par Energie Environnement pour reprendre le premier projet de centrale photovoltaïque sur les parcelles communales qui avait été retoqué par les services de l'Etat à l'époque.

Un rv de présentation sera pris.

Tour CDC

Le prochain tour de la Cdc du Sud Gironde passera à Cazalis le 2 mars 2024.

Remplissage citerne à Souis

La citerne d'eau à Souis sera remplie sur la période du 12 au 16 février 2024.

Recensement INSEE

Le recensement insee commence le 18/01/2024 jusqu'au 17/02/2024.

Sophie BONNIN demande où en est le raccordement à la fibre.

Monsieur le Maire a été contacté à ce sujet et la réponse est que le dossier est en cours prévu pour 2025.

Francis ROUCHALEOU informe que les 2 maisons sur les terrains de chez M. DALQUIST sont en construction.

Hubert MARQUETTE demande où en sont les travaux prévus pour le cimetière ?

Monsieur le Maire informe les membres que l'avaloir à fumée à l'auberge sera installé d'ici la fin janvier.

Il en profitera pour demander un devis pour le cimetière.

Xavier DELORT avertit les membres que la toiture du parc à cochons à côté des containers de tri est dangereuse. Elle s'affaisse sur un côté.

Loïc AMAURY rappelle que les candélabres à Guiron et route de Piaut sont en panne. Le numéro des candélabres en panne doit être amené à la secrétaire pour déclaration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.